



Huissier réclame somme argent

Par **remijacob**, le **01/06/2019** à **12:06**

Bonjour,

J'ai été condamné à des dommages-intérêts. Ils me sont réclamés par huissier de justice.

Questions.

A) la somme est de 2.000 €. J'aimerais savoir ce qui serait le mieux :

- 1 - payez intégralement la somme quitte à faire un crédit,
- 2 - payez par petite mensualité de 100 €

B) si je paye en mensualités de 100 € (plus simple pour moi) est-ce que l'huissier calcule ainsi :

$100 \text{ €} \times 20 \text{ mois} = 2.000 \text{ €}$

ou est-il rajoutés des frais supplémentaires et de combien ?

Pas, SVP, de jugement, j'attends vos réponses.

Merci.

Par **nihilscio**, le **01/06/2019** à **12:25**

Bonjour,

L'huissier ou le créancier ne vous laisseront peut-être pas le choix. Payer par échéances n'est

pas un droit.

En payant en plusieurs fois, vous augmentez la rémunération due à l'huissier.

Par **remijacob**, le **01/06/2019** à **12:27**

merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **01/06/2019** à **13:01**

Bonjour,

En effet, au 2.000 € réclamés, l'huissier y ajoutera ses frais mensuels + les intérêts légaux de retard.

Par **remijacob**, le **01/06/2019** à **14:17**

Mon problème, je n'ai pas cette somme.

Qu'est-ce qui serait rentable pour moi : trouver un arrangement à 100 € mensuel, versés à l'huissier ou payez un crédit à 100 € mensuel pour verser la somme intégrale à l'huissier ?
Lequel me reviendrait moins cher ?